

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à CAHORS            | Départs de CAHORS           | LIBOS                       | VILLENEUVE-SUR-LOT          | AGEN                        | BERGERAC                     | BORDEAUX                    | PÉRIGUEUX                   | PARIS                        |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 10 h. 25 <sup>m</sup> matin. | 6 h. 35 <sup>m</sup> matin. | 8 h. 42 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 22 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 40 <sup>m</sup> matin. | 12 h. 25 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 7 <sup>m</sup> matin.  | 9 h. 52 <sup>m</sup> matin. | 12 h. 55 <sup>m</sup> matin. |
| 5 h. 1 <sup>m</sup> soir.    | 12 h. 55 <sup>m</sup> soir. | 2 h. 37 <sup>m</sup> soir.  | 3 h. 52 <sup>m</sup> soir.  | 4 h. 18 <sup>m</sup> soir.  | 5 h. 20 <sup>m</sup> soir.   | 8 h. 40 <sup>m</sup> soir.  | 5 h. 45 <sup>m</sup> soir.  | 4 h. 39 <sup>m</sup> »       |
| 10 h. 27 <sup>m</sup> »      | 5 h. 45 <sup>m</sup> »      | 7 h. 40 <sup>m</sup> »      | 9 h. 27 <sup>m</sup> »      | 9 h. 55 <sup>m</sup> »      | —                            | 4 h. 41 <sup>m</sup> matin. | 11 h. 7 <sup>m</sup> »      | 11 h. 45 <sup>m</sup> soir.  |

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 23 Février.

Il y a, à cheval sur l'Europe et sur l'Asie, une nation — si l'on veut bien lui donner ce nom — que la France n'a cessé de protéger ; pour laquelle, en maintes occasions, elle a versé son sang, mis en branle ses armées et armé ses flottes ; pour laquelle, à chaque instant, elle a sacrifié une partie de son épargne.

Cette nation, vous avez déjà dit son nom, c'est la Turquie. Eh bien, aujourd'hui, cette Turquie qui a si facilement accepté notre sang et si souvent mendié notre argent, cherche en ce moment des alliances contre nous.

La chose n'est plus douteuse ; dans un but que nous ne connaissons pas, à moins que ce soit pour la compromettre à jamais à notre égard, et lui enlever toute possibilité de revenir sur ses pas. M. de Bismark vient d'apprendre « confidentiellement » à tous les représentants des puissances étrangères, que l'objectif de la mission turque qui vient d'être envoyée à Berlin, n'était autre que de proposer à l'Allemagne une alliance éventuelle contre la France.

Ainsi donc, voilà qui est bien entendu : la Turquie, qui, sans nous, n'existerait plus depuis de longues années, cherche à nous jeter une guerre sur les bras, et, pour cela, elle s'adresse au plus redoutable, au plus tenace de nos ennemis : au grand chancelier de l'empire d'Allemagne.

Nous sommes quelque peu habitués à

l'ingratitude, l'exemple de l'Italie, faite par nous, et se retournant contre nous, nous a montré que la reconnaissance des peuples n'était qu'une amère plaisanterie, et, par conséquent, nous ne nous donnerons pas, dans l'espèce, le ridicule de l'étonnement.

Mais si cette trahison ne nous émeut pas, nous y trouvons du moins une leçon dont le gouvernement — nous avons le droit de l'espérer — saura profiter.

A quoi nous a jamais servi cette inutile chevalerie dont nous avons toujours fait preuve envers la Porte ? N'est-il pas visible que depuis des années, la Turquie se livre chaque jour de plus en plus à l'Allemagne ? Ce n'est pas pour rien, certes, que l'armée turque s'est peuplée d'officiers allemands, de même que les écoles allemandes se sont peuplées de jeunes turcs. Ce n'est pas pour rien que l'administration turque et tous ses hauts emplois ont été mis aux pieds de fonctionnaires à lunettes venus des bords de la Sprée. Aujourd'hui, c'est M. de Bismark qui est le maître à Constantinople, et vous n'avez pas oublié l'ultimatum qu'il posait l'autre jour à M. Goschen : « Donnez-moi carte blanche à Constantinople, et faites ce que vous voudrez en Egypte. » Il n'y a plus, en effet, que l'Angleterre qui gêne M. de Bismark sur le Bosphore.

Eh bien, encore une fois, qu'avons-nous gagné jusqu'ici à empêcher les entreprises faites contre la Turquie ? Qu'avons-nous gagné à prolonger l'agonie de l'« homme malade » ?

Quand M. Waddington s'est rendu au Congrès de Berlin, nous avons demandé ce qu'il y allait faire. Nous ne voyons pas, en effet, ce que la France avait à faire au Congrès, et nous aurions vu volontiers notre diplomatie se désintéresser du sort de la Turquie. On dit bien qu'il s'agissait ainsi de reprendre notre rang dans le concert européen, mais nous croyons que notre rang était reconquis sans cela.

Il ne faut pas se payer de mots ; nous n'avons jamais regardé l'existence de la Turquie comme nécessaire à l'équilibre européen ; ce n'est pas quand elle se met contre nous que nous changerons d'opinion.

## SENAT

Séance du 18 février.

La séance est ouverte à 3 heures 5 minutes, sous la présidence de M. le Royer.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Roger-Marvaise, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2<sup>e</sup> délibération sur le projet de loi relatif au code rural (Titre V. Du bail emphytéotique).

M. Ribière rapporteur, déclare que la commission propose au Sénat de supprimer l'article 13 qui établissait la présomption légale que les baux de plus de trente ans seraient emphytéotiques.

Conformément à ses conclusions, l'article 13 est supprimé.

M. Emile Labiche dépose une disposition additionnelle à l'article 15 qui règle la quotité des droits d'enregistrement. D'après cette disposition les droits pourraient être payés par fractions correspondantes à des périodes de trois ans, conformément à l'article 11 de la loi du 23 août 1871.

L'orateur dit qu'il aura certainement l'approbation et le concours de M. le ministre des finances puisqu'il s'agit d'un allègement des charges de l'agriculture.

M. Léon Say, ministre des finances, combat la proposition de M. Labiche.

Après avoir entendu encore MM. Labiche, Lenoel, Gazagne et Léon Say, le Sénat renvoie l'article 15 et l'amendement à la commission.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2<sup>e</sup> délibération sur le projet de loi relatif au code rural (Titre VI. Des animaux employés à l'exploitation des propriétés rurales).

M. de Gavardie demande le renvoi de l'ensemble du projet à la commission.

M. le Président fait observer que tous les articles du projet ont été votés sauf l'article 1<sup>er</sup> qui a été réservé.

M. de Gavardie répond qu'il a toujours le droit de combattre l'ensemble du projet.

M. Ribière, rapporteur, dit que la commission propose un paragraphe additionnel à l'article 4<sup>er</sup>. Ce paragraphe est destiné à sauvegarder les droits du propriétaire de l'animal qui a causé un dommage et qui a été condamné par défaut à des dommages-intérêts.

Il lui donne la faculté de faire opposition au jugement, même après le délai de huitaine si le juge de paix y consent.

L'article 4<sup>er</sup> ainsi complété est adopté.

M. de Gavardie se plaint de ce que la loi substitue une procédure embarrassante à la juridiction paternelle qu'exerçaient autrefois les juges de paix en cette matière.

Il trouve qu'on a tort de tant légiférer, de tant régler ; il critique successivement tous les articles du projet.

M. Humbert ministre de la marine, garde des sceaux, donne quelques explications en réponse aux critiques de M. de Gavardie.

M. de Gavardie demande de nouveau le renvoi de la loi à la commission.

Il s'étonne qu'on n'ait pas confiés les deux projets sur le code rural à l'examen de la magistrature et des barreaux.

La commission pourrait, — il en est encore temps — faire procéder à cette enquête qui donnerait certainement de bons résultats.

Malgré les observations de l'orateur l'ensemble du projet est mis aux voix et adopté par le Sénat. Le Sénat décide ensuite de s'ajourner à jeudi.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (41) du 23 Février 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— Cela ne sera pas !... exclama Jost, hors de lui, et se levant résolument. Non ! je ne dois pas mourir en assassin... je ne le dois pas au nom de mon enfant !

De nouvelles forces semblaient lui avoir été inspirées par le désespoir ; comme s'il voulait mettre sa pensée à exécution, il courut vers l'une des meurtrières et son regard plongea dans l'espace.

Le crépuscule étendait ses voiles sur la ville et la vallée.

Jost put cependant distinguer de quel côté se trouvait sa prison.

Il pouvait voir dans la direction de Traben ; la pittoresque et sauvage vallée du Kautenbach s'étendait devant lui comme une ombre noire dans un sombre tableau.

Et là, tout près devant lui, il distinguait les ruines du château des comtesses de Lauretta !

Comme un éclair, l'idée de s'évader, et de s'évader par ces ruines, se fit jour dans son esprit !

De toutes ses forces, il saisit les barreaux des meurtrières et les secoua violemment ; mais ce fut en vain ; ils étaient solidement encastrés dans la pierre ; il aurait fallu des outils pour les arracher.

D'ailleurs, alors même qu'il eût pu se rendre maître de ces barreaux, alors même qu'il eût pu sortir par cette étroite ouverture, il y avait une impossibilité absolue de descendre d'une pareille hauteur sans corde ou sans échelle.

Jost eut un nouvel accès de découragement ; mais il était doué de beaucoup de bon sens et il comprit aisément qu'en agissant sans plan mûri, il n'arriverait point à reconquérir sa liberté.

Il se prit donc à réfléchir.

Il savait où il se trouvait ; il avait maintes fois passé devant cette tour ; il savait qu'elle présentait de place en place de larges crevasses et que, surtout vers la base, elle s'en allait par débris.

S'il pouvait pénétrer dans la voûte située au-dessous de celle où il se trouvait, beaucoup... peut-être tout... était gagné.

Il se mit donc rapidement à examiner les verrous de la porte.

Il eut bientôt acquis la certitude que la serrure était solide et qu'aucune force humaine ne saurait la briser ; mais la porte tournait sur deux énormes gonds encastrés dans le mur ; là s'offrait aux anxieuses investigations de Jost quelque espoir de salut.

Le ciment qui avait servi à fixer ces gonds s'émiettait sous les secousses violentes que le prisonnier imprimait à la porte ; ces petites parcelles de ciment qui se détachaient rendaient le

malheureux ivre de joie et fon d'espérance.

Couvert de sueur, il travaillait sans relâche ; déjà les gonds peuvent remuer, encore un instant de patience et Jost pourra les arracher.

Il lui sembla entendre à ce moment du bruit au dehors ; n'était-il point surveillé ?

C'était probable ; il lui fallait donc user de la plus grande circonspection.

Il s'arrêta une minute, autant pour se reposer et reprendre de nouvelles forces que par prudence, mais il se remit bientôt à la besogne.

Quelques nouvelles secousses imprimées directement aux gonds, et il put les extraire ; la porte ne tenait plus que par la serrure.

Il put alors se servir de la porte elle-même comme d'un levier, pour agir sur la serrure, et ses forces se trouvaient contaplées.

Un craquement se fit entendre et l'ouverture était faite ; la porte de la prison était étendue aux pieds du prisonnier et il pouvait librement respirer la fraîcheur de l'air.

Mais, à quoi servait ce premier résultat ?

Un abîme était ouvert sous ses pieds.

Les échelles étaient enlevées et avec quelque attention qu'il regardât au-dessous de lui, il ne put distinguer qu'une nuit noire qui le séparait du sol.

Une pierre qu'il lança dans l'espace mit un temps qui parut une éternité au malheureux, avant d'annoncer par le bruit de sa chute qu'elle avait touché un obstacle.

Hors de lui, il laissa errer sur l'abîme ses regards désespérés.

Ses efforts n'avaient abouti qu'à lui prouver

que tout espoir d'évasion était illusoire.

Il mit sa mémoire à la torture, afin de se rappeler par quel chemin il était arrivé à son cachot.

Il n'y avait guère fait attention à ce moment, car il songeait si peu à se sauver alors !

Il se souvint cependant d'avoir monté plusieurs échelles et d'avoir traversé une voûte en ruine.

C'eût été folie de se jeter dans l'espace ; c'était se vouer à une mort certaine ; mais comment descendre autrement ?

La situation lui semblait se résoudre à cet effrayant dilemme.

Tandis qu'il laissait errer ainsi ses regards, se demandant s'il tenterait ce saut dangereux, qui d'un seul coup l'anéantirait complètement ou le rendrait libre, il distingua, un peu au-dessous de lui, une large ouverture dans ce mur.

C'était une brèche creusée quelques années auparavant par les boulets français et que personne n'avait encore songé à réparer.

A force de faire des efforts pour distinguer les objets dans l'obscurité, la pupille de l'œil de Jost se dilatant s'adapta si bien qu'il put distinguer nettement la brèche et même l'épaisseur du mur.

— Si je pouvais, se disait-il, atteindre cette ouverture, je serais sauvé ! A partir de là, la tour doit présenter d'autres crevasses et la descente, périlleuse sans doute, ne sera plus une impossibilité absolue.

(A suivre.)

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 22 février 1882.

J'ai déjà parlé des bruits qui ont été mis en circulation, au sujet des tentatives que feraient actuellement certaines congrégations frappées par les décrets du 29 mars; j'ai parlé également des démentis officiels qui ont été donnés à ces bruits. Les journaux qui les avaient mis en avant persistant dans leurs allégations, le cabinet s'est vu dans la nécessité d'y opposer de nouveaux démentis. Toutefois, le ministre de l'intérieur, afin d'enlever tout prétexte à de nouveaux bruits, vient de prescrire aux préfets une sorte d'enquête et de leur recommander en même temps de prendre toutes mesures nécessaires pour empêcher la reconstitution de tous établissements interdits en vertu des décrets.

Il n'y a donc pas à s'inquiéter, puisque, à supposer qu'il y eût quelque fond de vérité dans les rumeurs répandues, il serait coupé court aux tentatives dénoncées.

M. de Freycinet n'était pas, il est vrai, partisan de l'article 7, non plus que des décrets, mais il est avant tout l'homme de la légalité, et il n'est jamais entré dans sa pensée, en reprenant le pouvoir et en acceptant la situation, de laisser sommeiller la loi.

Je reviens encore une fois, sur l'issue probable des négociations engagées avec l'Angleterre en vue de la conclusion d'un traité de commerce. Vous savez que sur ce terrain je n'ai jamais varié. Seul ou à peu près seul dans la presse, j'ai affirmé que le traité ne serait pas conclu, et je ne me suis pas contenté de l'affirmer, j'ai encore développé les raisons sur lesquelles je basais mon invariable opinion.

J'aurais, je crois, le droit de triompher aujourd'hui, car, vous l'avez vu, les journaux anglais, si partisans du traité, ont enfin perdu l'espoir de sa conclusion.

Ils se rebattent maintenant sur « le traitement de la nation la plus favorisée » et c'est, en effet, à mon avis, la seule solution possible désormais.

Les intérêts français empêchent notre gouvernement d'aller plus loin qu'il ne l'a fait dans la voie des concessions, et quant au cabinet britannique, s'il abandonnait les exigences du commerce anglais, sa chute serait certaine. Vous savez combien son existence est précaire : les Tories anglais prennent déjà leurs dispositions pour le jour, très prochain, à les en croire, où ils auront renversé les Whigs, et ce n'est pas, par conséquent, en un pareil moment, que M. Gladstone leur fournira de nouvelles armes contre lui.

Avec la clause provisoire du traitement de la nation la plus favorisée, il sauve sa situation sur ce terrain, et c'est pourquoi les journaux de Londres le réclament aujourd'hui.

J'aurai encore à vous entretenir de cette grosse affaire.

En attendant, disons un mot d'un incident qui prend des proportions de plus en plus considérables.

Le gouvernement allemand a demandé au gouvernement russe des explications au sujet du discours si agressif, si violent du général Skobelev; mais que pourra répondre la Russie. Il faut d'abord remarquer que depuis son discours, le général Skobelev a été l'objet de nouvelles faveurs; ensuite, pour qui connaît la Russie, il est indubitable que les paroles du général contre les Allemands ne font qu'exprimer les sentiments intimes de tous les Russes.

L'administration en Russie est infestée d'Allemands; toutes les bonnes places, tous les hauts emplois sont pour eux; l'armée elle-même est remplie d'Allemands: il n'est pas un régiment qui n'en ait au moins un dans la personne du major. Cet état de choses, dû à Alexandre II, est depuis longtemps à charge aux Russes, qui en ont conçu contre leurs envahisseurs — le mot n'est pas trop fort — une haine qu'il serait puéril de chercher à apaiser. J'en conclus donc que le discours du général Skobelev pourrait bien devenir le point de départ d'une brouille définitive.

Informations

Une vingtaine de préfets ont déjà répondu à la dépêche circulaire qui leur a été adressée par le ministère de l'intérieur.

Leurs rapports sont unanimes à démentir catégoriquement les rumeurs relatives à des tentatives de reconstitutions des congrégations dissoutes.

M. René Goblet, ministre de l'intérieur, est rentré à Paris.

Tous les ministres ont été priés par M. Léon Say, d'apporter la plus grande hâte à la préparation de leurs budgets respectifs.

Le nouveau budget pourra être déposé samedi, ou dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Quelques journaux ont parlé d'une prorogation du Parlement. Cette rumeur ne repose sur aucun fondement : la séparation des Chambres n'aura pas lieu avant la fin de mars.

La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Barodet relative à l'examen des programmes électoraux, est actuellement réunie. Elle entend M. Barodet.

Les obsèques de M. Auguste Barbier, l'auteur des *Iambes*, ont eu lieu à l'église St-Germain-des-Prés. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Camille Rousset, Camille Doucet, Caro, de l'Académie et F. Denis, de la Société des Gens de lettres.

Le discours du général Skobelev.

Le général Skobelev, recevant les étudiants Serbes en résidence à Paris, leur a dit :

« Si la Russie n'est pas toujours à la hauteur de ses devoirs patriotiques en général et de son rôle slave en particulier, c'est parce que, au dedans comme au dehors, elle est aux prises avec l'influence étrangère. Chez nous, nous ne sommes pas chez nous! Oui, l'étranger est partout, sa main est dans tout. Nous sommes dupes de sa politique, victimes de ses influences, esclaves de sa force.

» Nous sommes tellement dominés et paralysés par ses influences innombrables et funestes, que, si nous ne nous en délivrons un jour ou l'autre, comme je l'espère, nous ne pourrions le faire que le sabre à la main. Et si vous voulez savoir le nom de cet étranger, de cet intrus, de cet intrigant, qui est un si dangereux ennemi pour les Slaves et pour les Russes, je vais le nommer : c'est l'auteur du *Drang nach Osten*, c'est l'Allemand!

» Je vous le répète, et je vous prie de ne jamais l'oublier, l'ennemi c'est l'Allemand! La lutte est inévitable entre le Slave et le Teuton. Elle sera longue, sanglante et terrible, mais le Slave triomphera. »

Le général Skobelev a ajouté :

Si on touche aux Etats reconnus par les traités, comme la Serbie et le Monténégro, vous ne serez pas seuls. Merci et si la destinée le veut, je vous dis : au revoir sur un champ de bataille, côte à côte contre l'ennemi commun!

Tous les journaux d'Europe s'occupent de ce discours. Les paroles du général Skobelev sont commentées par la presse allemande avec la plus extrême vivacité.

Les correspondants d'Allemagne adressent à ce sujet, la dépêche suivante :

Berlin, 19 février.

La presse continue ses attaques contre le général Skobelev. La *Germania* se signale par sa violence; la *Post* dit que la *France* a reproduit le discours avec une satisfaction visible; la *Gazette de l'Allemagne du Nord* doute de l'exactitude de la traduction; la *Gazette de Cologne* annonce que le général Skobelev aurait dit à son correspondant que son discours a été dénaturé.

Cette rectification ne produira aucun effet.

Le *Standard* dit que l'ambassadeur allemand à St-Petersbourg est chargé de protester contre le discours du général Skobelev.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Il y a une réforme qui a passé inaperçue, mais qu'il est bon de signaler tout particulièrement.

Il s'agit de l'arrêté de M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, qui enlève aux préfets la nomination des instituteurs, que leur avait attribuée une loi de l'Empire, celle du 14 juin 1854.

Cette excellente réforme qui rend à l'autorité compétente le choix des instituteurs, produira un grand effet, car elle empêchera ces gens dévoués qui instruisent l'enfance d'être des agents politiques dans les périodes électorales.

L'instituteur sera maintenant considéré comme un membre de l'université, comme un membre du corps enseignant.

Il est à constater que le projet élaboré par le précédent ministre de l'instruction publique, M. Paul Bert, était beaucoup moins libéral, il maintenait au préfet du département la nomination des instituteurs titulaires et le droit de révocation.

Nous devons féliciter hautement M. Jules Ferry d'une réforme impatientement attendue et qui est appelée à rendre les plus grands services à l'instruction primaire.

Nous avons entendu dire que la municipalité allait s'occuper de faire dresser un Plan, rigoureusement exact et à grande échelle, de la ville de Cahors. On comprend l'importance d'un pareil travail : Plus d'hésitations, plus de tâtonnements possibles lorsqu'un projet de percement, de rectification de rue, d'alignement de maisons ou une difficulté quelconque surgira; toute question pourra être tranchée sur place, sous les yeux même du conseil municipal, grâce à ce Plan donnant les contenance exactes, les nivellements, la vérité rigoureuse des angles ou des courbes, etc., etc.

On dit que ce travail monumental ne demandera pas moins de deux années pour être mené à bonne fin. C'est une grande idée dont nous félicitons sincèrement la municipalité.

LE LIEUTENANT DARNIS.

Un digne et brave officier, honnête homme, soldat dévoué à la Patrie, vient de s'éteindre, laissant sa famille dans la désolation.

Darnis, lieutenant au 1<sup>er</sup> de dragons, retraité avant l'heure par suite d'un accident de cheval, adjoint au maire de Bio, propriétaire des eaux minérales de la Garde, à Bio, près Gramat, est mort à l'âge de 51 ans.

Rentré dans ses foyers en 1868, il n'hésita pas un instant en 1870 à prendre de nouveau l'épée, laissant sa vieille mère seule. Ses deux autres frères étaient à la frontière. Il partit à la tête des mobiles du canton de Gramat, dont il fut nommé capitaine, d'abord par le gouvernement et puis par voie de suffrages.

La marche lui étant difficile, par suite de sa blessure, trois mois après il entra comme capitaine adjudant-major au 5<sup>e</sup> dragons.

La guerre malheureuse finie, Darnis reprenait le chemin de son village où sa mère l'attendait toujours. Ce fut là sa plus belle récompense.

Ceux de ses camarades qui liront ces lignes, écrites par l'amitié, payeront à sa loyauté, à sa franchise, à son honnêteté un tribut de regrets, parce que tous ceux qui l'ont connu l'ont estimé.

L'ABBÉ RICHARD ET L'ABBÉ PARAMELLE.

On annonce la mort de M. l'abbé Richard, le disciple et l'émule de notre illustre compatriote M. l'abbé Paramelle.

Il est mort à Monza, près Milan, à l'âge de cinquante-sept ans, d'une bronchite qui l'a surpris au milieu de ses travaux hydrogéologiques auxquels il devait sa réputation déjà universelle.

L'abbé Richard n'a pas, comme l'abbé Paramelle, livré son secret à la publicité, il l'a légué, sous pli cacheté, à l'académie des sciences qui ne tardera pas, sans doute, à le faire connaître.

Ce secret il l'avait puisé lui-même dans le savant ouvrage de l'abbé Paramelle : *l'Art de découvrir les sources*.

L'abbé Richard étudia longtemps les théories scientifiques développées dans ce livre. Il ne parvenait pas toujours à les bien comprendre; et alors il écrivait à son maître et ami de St-Céré, qui se faisait un malin plaisir de lui répondre en lui indiquant seulement la page de son livre où se trouvait la solution de la difficulté.

« Tout est là-dedans, disait-il souvent, tant-pis pour celui qui ne saura pas l'y trouver. »

M. l'abbé Richard trouva le secret du maître. Il a dû même l'éclaircir et le simplifier. Peut-être grâce à lui cet art qui, dans l'esprit de bien des gens, confine à la sorcellerie sera bientôt à la portée de tout le monde.

Quoiqu'il en soit, nous sommes fiers de pouvoir attribuer à l'un de nos compatriotes dont le nom fut connu de l'Europe entière l'invention de cet art merveilleux par lequel s'est illustré, à son tour, le célèbre chanoine de la Rochelle et d'Alger qui vient de mourir.

J. G.

Les travaux du chemin de fer sont déjà commencés sur toute la ligne de Cahors à Capdenac. On espère qu'ils seront terminés vers la fin de l'année prochaine.

Les fêtes du Carnaval ont produit à Cahors un entrain inaccoutumé, auquel n'est pas étrangère la présence ici de nombreux employés et ouvriers des chemins de fer en construction.

Durant quelques journées, les travestissements n'ont pas cessé et les bals du Théâtre et des Variétés regorgeaient d'une jeunesse insouciante et avide de plaisir.

Du reste le temps était merveilleusement propice et le soleil jetait des torrents de lumière sur tous ces groupes bariolés.

C'est le mercredi des Cendres que Carnaval finit dans une suprême convulsion; aussi hier plus encore que de coutume, a-t-on pu assister sur les Boulevards à une vraie descente de la Courtille.

On nous assure que tout s'est passé sans le moindre accident et qu'aujourd'hui le travail a repris sur tous les chantiers et dans toutes les usines. Tout est bien qui finit bien.

Les journaux de la Dordogne rapportent qu'on vient de découvrir, dans ce département, aux environs d'Exideuil, et dans les parages de Gaudumas, des vestiges fort curieux de retranchements antiques, datant de l'époque gauloise. C'est la seconde fois que l'on constate, en France, l'existence de fortifications de ce genre. Les premières furent signalées, il y a quelques années, dans la Creuse, et leur découverte fut l'objet, au sein des sociétés savantes, d'intéressantes discussions.

Nous apprenons, dit le *Messenger de Toulouse*, que, dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont tenté d'enfoncer les portes de la basilique Saint-Sernin. Munis d'une forte pince, qu'ils avaient enlevée dans le chantier des tailleurs de pierre, attendant à l'édifice, ces malfaiteurs ont attaqué d'abord la porte qui fait face à la rue du Taur. Cette entrée de l'église est fort heureusement munie de trois portes. La première a cédé, mais la seconde, beaucoup plus épaisse, a résisté. On y voit de profondes empreintes laissées par la pince.

Les voleurs ont dû être dérangés dans leur coupable besogne au moment où ils allaient essayer d'enfoncer la grande porte qui donne sur le presbytère, car c'est là qu'on a retrouvé, le matin, à l'aurore, l'instrument dont ils s'étaient servi.

La justice informe.

On écrit de Villeneuve :

M. Flayat, banquier à Cancon, vient d'être déclaré en faillite. Il est en fuite. Cette catastrophe et celle de M. Brugère, de Montflaquin, portent la plus grande perturbation dans les cantons nord de notre arrondissement. Les capitalistes et les négociants en prunes, qui ne se servent de leurs capitaux que durant la campagne de ces fruits, vont subir des pertes considérables, peut-être ruineuses. Ils avaient, en effet, l'habitude de verser leurs fonds disponibles chez ces banquiers en compte courant, et contre bons de caisse, afin de les retirer à volonté. On dit que la faillite de M. Brugère va être liquidée à 50 p. 0/0 garantis par sa femme. On ne connaît pas encore le passif de M. Flayat. MM. Audubert, commis banquier, et Rambaud, avoué, ont été nommés syndics provisoires.

Revue Agricole

M. J. Sabaté, propriétaire-viticulteur au château de Cadarsac, près Libourne, a présenté à la Société nationale d'agriculture une note relative au traitement qu'il applique dans son vignoble contre le phylloxera et qui lui a toujours parfaitement réussi.

Ce traitement se compose de deux séries d'opérations :

La première série, qu'on pourrait appeler *traitement préventif*, consiste à écorcer les ceps pendant l'hiver (travail bien moins long qu'on ne le suppose, dit M. Sabaté, quand une souche a été écorcée une fois), puis à saupoudrer la vigne à sa première végétation, avec de la chaux vive pulvérisée, jetée avec un soufflet pendant la rosée de la nuit. Le but de l'écorçage est de détruire l'œuf d'hiver, et celui du chaulage, de détruire la nouvelle génération de phylloxeras. Le prix de revient de ce traitement préventif ne dépasse pas, selon M. Sabaté, 10 à 12 fr. par hectare.

La deuxième série d'opérations, ou *traitement curatif*, n'est autre chose qu'un traite-

tement insecticide ordinaire, par le sulfure de carbone. M. Sabaté assure que les frais de cette opération, assez considérables au début, se réduisent beaucoup au bout de quelques années. Dans l'état actuel, l'emploi du sulfure de carbone lui coûte environ 300 fr. par hectare.

Selon M. Sabaté, ces deux séries d'opérations sont indispensables chaque année pour faire vivre et fructifier la vigne malgré le phylloxera. Il est certain que cette méthode est bien conçue et doit produire d'excellents effets. Mais l'auteur de la note nous paraît un peu bien exclusif lorsqu'il affirme hautement que là seulement est le salut de la viticulture. Il ne tient aucun compte des cépages étrangers, dont la résistance ne lui paraît pas, dit-il, absolue. Qu'il existe des cépages absolument résistants, nous nous garderons bien de l'affirmer; mais l'expérience a démontré qu'on peut en cultiver dont la résistance est assez longue pour que la culture en soit très rémunératrice. Peut-être même pourra-t-on obtenir pour le semis des espèces européennes assez résistantes pour rendre les mêmes services que les cépages américains. On se souvient qu'un de nos correspondants en faisait la proposition tout récemment. Nous engageons de nouveau les viticulteurs à faire en mars ou avril quelques semis de ce genre.

Les propriétaires de vignobles qui ne produisent pas assez pour supporter les frais de traitement ne doivent donc pas jeter le manche après la cognée, malgré le jugement si décourageant pour eux, de M. Sabaté. Qu'ils imitent, au contraire, les propriétaires de l'Hérault, par exemple, où les plantations américaines prennent une telle extension que dans six ans, au dire d'un témoin oculaire, l'immense vignoble de ce département sera renouvelé en entier. Dans la Charente-Inférieure, la pépinière départementale a fourni en décembre 1881, à elle seule, 37.000 plants racinés américains; d'autres pépinières se sont formées dans plusieurs localités.

On a vu plus haut que M. Sabaté se sert de la chaux pour détruire les jeunes phylloxéras. M. Huet conseille l'emploi de la même substance pour la destruction des limaces, escargots, etc., qui ravagent les jardins potagers. Il emploie pour cela de la chaux éteinte, bien séchée et pulvérisée, qu'il projette sur les plantes au moyen d'un soufflet à souffler la vigne. Le meilleur moment pour opérer est la nuit tombante, et mieux encore de grand matin par la rosée. Deux ou trois opérations suffisent pour préserver des ravages des insectes pendant plusieurs semaines.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

**Céréales.** — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 50. — Seigle, 20 fr. 75. — Orge, 20 fr. 50. — Avoine, 21 fr. 00.

**Vins.** — Les affaires sont toujours calmes.

**Bestiaux.** — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette.

Bœufs, 1 fr. 15 à 1 fr. 68, suivant la qualité.  
Vaches, 1 fr. 00 à 1 fr. 56. id.  
Taureaux, 1 fr. 06 à 1 fr. 30. id.  
Veaux, 1 fr. 75 à 2 fr. 40. id.  
Moutons, 1 fr. 70 à 2 fr. 00. id.  
Porcs gras, 1 fr. 56 à 1 fr. 64. id.

C.....

Les bourrasques se succèdent au Nord-Ouest de l'Europe et les mauvais temps persistent en Scandinavie. Une dépression secondaire existe sur le Sud de l'Angleterre; elle occasionne des vents forts entre S.-O. et O. avec mer houleuse sur la Manche et en Bretagne.

En France, un centre de froid persiste à Clermont (— 2°), tandis qu'au Puy-de-Dôme la température est de 1°. Des pluies sont tombées sur le littoral depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'au Pas-de-Calais; elles se sont étendues dans tout le Nord. Les vents d'entre S. et O. vont continuer et maintenir un temps doux et pluvieux sur le versant océanien.

Jusqu'à ce jour, 383 numéros gagnants représentant une valeur de 926,000 fr., ont été présentés au comité de la Loterie algérienne.

Il a été retiré, en outre des gros lots de 500,000 fr., 50,000 fr. et 25,000 fr., dix lots

de 10,000 fr., quatre-vingt-trois de 1,000 fr. et deux cent quatre-vingt-six de 500 fr. Dix-sept lots de 1,000 fr. et 114 de 500 fr. n'ont pas encore été retirés.

Ce total de cent trente-et-un lots représente une valeur de 74,000 fr.

**Dernières Nouvelles**

Paris, 22 février.

La France a reçu un télégramme daté de Berlin, le 21 février au soir, disant que la lecture des journaux et les conversations entendues dans les cercles politiques, donnent l'impression que l'Allemagne redoute la guerre.

Méfions-nous de ces peurs là.

— La Gazette de l'Allemagne du Nord ne reconnaît aucune valeur politique au discours du général Skobelev.

La Gazette Nationale croit que le général Skobelev a été envoyé à Paris par Ignatieff. Elle dit que le discours est une spéculation sur la crédulité et la légèreté des gouvernants français.

— Le successeur de M. Roustan, à Tunis, serait le préfet d'un des grands départements.

L'Officiel publie les nominations suivantes : Le général de Courcy est nommé commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée.

Le général Dobercklein au 4<sup>me</sup> corps.  
Le général Schmitz, au 9<sup>e</sup>.  
Le général Gallifet, au 12<sup>e</sup>.  
Le général Chanzy, au 6<sup>e</sup>.

Le conseil supérieur de la guerre est constitué avec les généraux Billot, Canrobert, Chanzy, Borel, Gresley, Gallifet, Garteret, Trécourt, Saussier et Villemot.

Paris, 22 février, soir.

Le mouvement administratif dont on a parlé, ne paraîtra pas avant une huitaine de jours. M. Goblet y travaille activement, mais différentes raisons ont amené des remaniements, et il ne faut pas l'attendre avant une semaine.

— Le conseil des ministres s'est principalement occupé, ce matin, de l'établissement du budget. M. Léon Say a démontré à ses collègues l'utilité qu'il y a à faire passer du budget extraordinaire au budget ordinaire, les dépenses pour la construction et l'entretien des routes nationales, et il leur a expliqué en même temps par quels moyens il comptait opérer cette réforme.

Le conseil s'est occupé ensuite du remplacement de M. l'amiral Jaurès qui passe de Madrid à Saint-Petersbourg, et de celui de M. Roustan.

J'ignore encore si une décision définitive a été prise au sujet de ce dernier; tout ce que je sais, c'est qu'un mouvement diplomatique a été signé par le président de la République, et que ce mouvement sera publié demain.

— Sur la demande du ministre de l'intérieur, un crédit a été inscrit à son budget pour la protection des enfants en bas âge.

— Les bruits qui ont été répandus au sujet de prétendues négociations que M. de Freycinet aurait engagées avec le Vatican, par l'intermédiaire du nonce, en vue de l'élaboration d'une loi sur les congrégations, sont complètement inexacts.

Presque tous les préfets ont déjà répondu à la dépêche-circulaire du ministre de l'intérieur au sujet de prétendues tentatives de reconstitution de congrégations dissoutes.

Leurs rapports, comme ceux déjà arrivés hier affirment qu'aucune tentative de ce genre n'a jamais eu lieu.

Les adversaires du cabinet en sont donc encore une fois, pour leurs frais d'imagination.

— L'échange de notes continue entre les gouvernements allemand et russe au sujet du langage du général Skobelev. Ces notes conservent leur aigreur.

— Une dépêche d'Alais annonce que des désordres ont éclaté à Bessèges qui est, comme on sait, le siège d'une nouvelle grève.

Des troupes ont été envoyées ce matin sur les lieux.

— Le budget est complètement arrêté; il ne reste plus qu'à rédiger l'exposé des motifs.

Le dépôt aura lieu samedi, ou au plus tard lundi.

— Le traité de commerce franco-suisse sera signé demain matin au ministère des affaires étrangères.

— Le futur titulaire de l'ambassade de France à Madrid n'est pas encore désigné, non plus que le successeur de M. de Noailles à Rome.

Ces nominations n'auront pas lieu avant une douzaine de jours.

**DÉPÊCHE**

Paris 23 février.

— M. Tissot, ambassadeur de la France à Constantinople, est nommé ambassadeur de la République française près S. M. la reine d'Angleterre.

— M. le marquis de Noailles, ambassadeur de France à Rome, est nommé ambassadeur de la République française près S. M. l'empereur de Turquie.

9 h. matin

La séance d'aujourd'hui à la Chambre offrira un vif intérêt: on sait déjà quelle comporte deux questions et deux interpellations: 1<sup>o</sup> Question de M. Clovis Hugues sur l'expulsion de M. Lavroff; 2<sup>o</sup> Question de M. Tenot sur la réorganisation administrative de la Tunisie; 3<sup>o</sup> Interpellation de M. Roy de Loulay sur le maintien de la classe de 1876 sous les drapeaux; 4<sup>o</sup> Enfin, interpellation de M. Delafosse sur la question égyptienne.

Malgré le nombre de ces sujets, on pense généralement que la séance suffira pour les épuiser.

**Bourse de Paris.**

Cours du 23 février.

|                         |        |
|-------------------------|--------|
| Rente 3 p. %            | 82.90  |
| — 3 p. % amortissable   | 83.30  |
| — 3 p. % amort. nouveau | 00.00  |
| — 4 1/2 p. %            | 113.00 |
| — 5 p. %                | 114.90 |

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 20 février 1882.

Une modification favorable s'est produite dans la physionomie du marché, l'abondance de l'argent a rendu le courage aux clients et aux intermédiaires; une reprise des affaires a commencé à se dessiner et les valeurs les plus maltraitées ont obtenu une notable amélioration.

Nos rentes sont en hausse; le 5 0/0 à 114.75, le 3 0/0 à 82.85, l'amortissable à 83.25.

L'éventualité d'une très prochaine diminution du taux de l'escompte a fait fléchir la Banque de France à 5.020. Le Crédit foncier est en progression de 150 fr. environ sur les plus bas cours.

La Banque nationale est l'objet de demandes suivies au comptant aux environs de 520; la sagesse et l'habileté de son administration l'ont préservée des atteintes de la crise. Ses actions seules en ont subi le contre-coup; il était impossible qu'elles ne payassent pas tribut à la baisse quand les plus anciennes et les plus grandes valeurs, nos rentes même, n'y échappaient pas. La dépréciation momentanée de ses cours fournit aux capitaux une occasion de la mettre en portefeuille, dont ils s'empresent de profiter. N'ayant pas de dépôts, la Banque n'a pas eu et n'aura pas à supporter les embarras et les difficultés qu'occasionnent les demandes de remboursement dans les temps de panique. Rien ne s'opposera à ce qu'elle revienne promptement à ses anciens cours.

Les Chemins français sont fermes sans grands changements.

Le canal de Suez a touché 2.300; les 9 premiers jours de la 2<sup>e</sup> décennie de février ont produit plus de 600.000 fr. de plus que la décennie entière de 1881.

Etude de M<sup>e</sup> SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée, n<sup>o</sup> 5.

**EXTRAIT**

**D'une demande en séparation de biens**

Par exploit de Baltrand, huissier à Cahors, en date du seize février mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, la dame Marie Chammas, épouse du sieur Jean-Louis Malique, fils, domiciliée avec lui au lieu d'Artis, commune de Sénailac, a formé contre ledit sieur Malique, sa demande en séparation de biens, et M<sup>e</sup> Sabourin, avoué près le tribunal civil de première instance de Cahors, demeurant en ladite ville rue du Lycée n<sup>o</sup> 5, a été constitué par ladite dame, sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme, par moi avoué

sonsigné.  
Cahors, le vingt février mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : SABOURIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis Bousquet, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7.

**VENTE**

**Sur saisie immobilière**

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le **quatre mars prochain**, à midi précis.

D'une maison et divers immeubles situés dans le village ou aux environs de Pradines, saisis au préjudice de Guillaume Faurie, dit Mexour, cordonnier, et Jean-Pierre Andrieux, tisserand, domiciliés tous deux à Pradines.

Mises à prix :

|              |        |
|--------------|--------|
| Premier lot  | 20 fr. |
| Deuxième lot | 10 fr. |

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Louis Bousquet, en son étude sus-indiquée lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle, de Paris, dans un article reproduit par un grand nombre de journaux français et étrangers, demande quels sont les savants autorisés qui ont recommandé l'Elixir des RR. PP. Bénédictins de Souillac. — Le prieur de l'Abbaye, dom Maguelonne, nous prie de publier dans nos colonnes cet extrait d'une lettre que lui adressait le docteur d'Hers, de la Faculté de médecine de Paris. Joignant ses instances à bien d'autres afin de le décider à répandre cette antique et si utile préparation, le docteur d'Hers disait :

« C'est un véritable service que vous rendez aux générations actuelles en les faisant profiter des travaux de vos prédécesseurs. La chimie moderne n'a rien à ajouter à cette réunion de simples si heureusement choisis et qu'une expérience séculaire a consacrée comme le meilleur curatif et le seul préservatif des affections dentaires. La vente de votre élixir sera un bienfait. »

Docteur D'HERS.

LA NATURE Sommaire du N<sup>o</sup> du (22 février 1882). — Conférences de la Sorbonne. La Porcelaine. Histoire, fabrication, décoration : CH. LAUTH. — Danger des abeilles : H. DE PARVILLE. — La production de l'or. — Une locomotive faisant 130 kilomètres à l'heure : L. BAULÉ. — Parhélie observée à Toulon : F. ZURCHER. — 507 mouvements mécaniques. — Le tunnel sous-marin de Messine : MAXIME HÉLÈNE. — L'électricité domestique; les allumeurs : ED. HOSPITALIER. — Correspondance : Éclipse de lune du 5 décembre 1881 observée à Bagdad : PIAT. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 13 février 1882 : STANISLAS MEUNIER. — L'observatoire de Nice : G. TISSANDIER. — Bulletin Météorologique de la semaine. — Botte aux lettres. — Recettes utiles. — Bureau 120, Boulevard Saint-Germain.

**AVIS**

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catuz.

Pour les renseignements, s'adresser à Mme V<sup>e</sup> de Valon, à CATUZ, (Lot).

**21 RÉCOMPENSES**

1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE

DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n<sup>o</sup> 3, à CAHORS, tous les mois du 1<sup>er</sup> au 8.  
Faubourg Leclerc, n<sup>o</sup> 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

# Francis Pontié

BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS.

On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de traiter, comme fin de saison, quelques affaires importantes, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de les signaler à ma nombreuse clientèle, afin que, même sans besoin, elle puisse en profiter. Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veillez agréer mes salutations respectueuses.

J. FONTÈS, directeur de la maison.

### APERÇU DE QUELQUES PRIX :

|   |             |  |             |   |
|---|-------------|--|-------------|---|
| Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à.....   | 0f 30 le m. | Velours soie noir uni, larg. 0 <sup>m</sup> 50, valeur 12 fr. à.....   | 7f 50 le m. | Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25                                     |
| Un lot de robes fantaisie, id. 1 fr. 25 à.....  | 0 60 —      | Id. damassé id., larg. 0 <sup>m</sup> 50, valeur 13 fr. à.....   | 8 75 —      | Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.  |
| Un lot de cachemires drapés pure laine, nuances nouvelles, larg. 1 <sup>m</sup> 40 et 1 <sup>m</sup> 20, valeur 2 fr. 75 à..... | 1 95 —      | Id. moire, larg. 0 <sup>m</sup> 50, valeur 10 fr. à.....   | 5 95 —      | Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.   |
| Drap melton pour robes, larg. 1 <sup>m</sup> 30, valeur 2 fr. à.....  | 1 25 —      | Satin damassé pur soie, larg. 0 <sup>m</sup> 57, valeur 9 fr. à.....   | 6 00 —      | Un lot de services de table damassés, pur fil, de 12 couverts, avec la nappe écru, valeur 30 fr., à 17 fr.    |
| Molletons unis et rayés, pur laine, larg. 1 <sup>m</sup> 30, valeur 3 fr. à.....  | 1 95 —      | Grand choix de tissus pour deuil, depuis 1 fr. le mètre.   |             | Un lot de services blanchis, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr., à 29 fr. |
| Drap de dames, nuance nouvelle, larg. 1 <sup>m</sup> 20, valeur 5 fr. à.....  | 3 50 —      | Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, etc.   |             | Grand choix de toiles fil en tous genres, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.  |
| Satin soleil et Radhamès, larg. 1 <sup>m</sup> 20, valeur 5 fr. 25 à.....   | 3 75 —      | Grand choix de draperies fantaisie pour costumes d'hommes, depuis 5 fr. le mètre, 15 fr le costume complet.  |             | Cretonne 8/4 blanchie, largeur 2 m.40 c., valeur 6 fr., à 4 fr.   |
| Cachemire de soie noir, larg. 0 <sup>m</sup> 60, valeur 7 fr. à.....  | 4 00 —      | Drap taupeline, castor, satin noir pour costume de cérémonies et soutanes pour prêtres.                      |             | Grand assortiment de mousselines pour rideaux, depuis 0 fr. 35 le m.  |
| Id. id. larg. 0 <sup>m</sup> 62, valeur 9 fr. à.....  | 5 90 —      | La maison indique un bon tailleur pour les costumes d'hommes et soutanes d'ecclésiastiques (coupe garantie). |             | Confections pour dames, hautes nouveautés vendues à 40 % de rabais.   |
| Satin soie noir, larg. 0 <sup>m</sup> 57, valeur 5 fr. à.....   | 3 25 —      | Grand assortiment de tapis d'appartements et d'églises, depuis 1 f. à 10 f. le m.                            |             |   |
| Satin Radhamès, larg. 0 <sup>m</sup> 58, valeur 8 fr. à.....  | 6 00 —      |  |             |   |
| Satin Duchesse, larg. 0 <sup>m</sup> 60, valeur 12 fr. à.....   | 7 75 —      |  |             |   |

**SPÉCIALITÉ de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confections, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.**

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS : Deux belles gravures.

Grande Vente à de Bas Prix.

## VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

| Producteurs directs.      |          | Porte-Greffe:             |          |
|---------------------------|----------|---------------------------|----------|
| Boutures                  | Racinés. | Boutures                  | Racinés. |
| JACQUEZ, le cent.. 8 f. » | 35 f. »  | RIPARIA, le cent.. 6 f. » | 16 f. »  |
| OPORTO, — .6 »            | 20 »     | VIALA, — .6 »             | 16 »     |
| CUNINGHAM, — .6 »         | 25 »     | CLINTON, — .3 50          | 10 »     |
| HERBEMONT, — .6 »         | 25 »     | TAYLOR, — .3 50           | 10 »     |
|                           |          | SOLONIS, — .7 »           | 20 »     |

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

## A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Vins du Minervois et des Corbières

## VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET,

Rue de la Banque, 1, CAHORS.

LA

## VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

B 5654

## LA CONSTIPATION

la plus rebelle est guérie par la Cassé-Izart, bonbon laxatif et rafraîchissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif comme jusqu'à ce jour.

Prix de la boîte 2 fr. 50 : dépôt chez Monsieur FILHOL, pharmacien à Cahors.

## CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 4 heures du soir à 6 heures.

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

**Eau Zénobie**  
40 Ans de succès  
DE SUCCÈS  
ultra  
LA COULEUR DES CHEVEUX  
non  
SEULE PARFAITE  
POUR RÉTABLIR  
le teint pas trop blanche, mais une Lotion bienfaisante qui entretient et fortifie la chevelure en la débarrassant de tout excès de sébum.  
SEULIN, de LIGURIÉ, BORDEAUX  
SE TROUVE CHEZ TOUS LES PALETTIERS ET CONFISERES  
Se trouve à Cahors, chez Bredl, parfumeur, boulevard Nord; Dides, aîné, boulevard Sud.

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS  
**Sirop Codéme Tolu Zed**  
Le SIROP du D<sup>r</sup> ZED  
est à base de Codéme et de Tolu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et laitages des enfants ou, pur, par cuillerées à café. — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux involontaires, Bronchites, Coproluche, Catarrhes, Insomnies, etc.  
Paris, 22 et 19, rue Drouot  
Et dans Pharmacies

Le Propriétaire-Gérant A. Layrou.

## PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 43, — CAHORS (Lot)

## VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits.

1 FRANC par AN  
150,000 Abonnés  
**Le Moniteur**  
des  
**Valeurs à Lois**  
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères  
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)  
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits  
PROPRIÉTÉ DU CREDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.  
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :  
UN FRANC PAR AN

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



## PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



## ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**